

Les jardins familiaux

La commune d'Ornex a créé des jardins familiaux pour permettre aux Ornésiennes et Ornésiens résidant en appartement de cultiver un potager. Situées à proximité du rond-point dans le quartier du Père Adam, 78 parcelles profitent à une quarantaine de jardiniers.

Les jardins familiaux sont équipés de **deux fontaines, d'un composteur, d'une boîte à graines et d'un banc**. De plus, chaque jardinier dispose d'un coffre pour ranger ses outils.

Le fonctionnement des jardins familiaux

Les jardins sont réservés aux habitants d'Ornex ne possédant pas de jardin chez eux.

Le dossier d'inscription, disponible sur le site internet, est à remettre à l'accueil de la mairie ou à envoyer par mail à social@ornex.fr.

La cotisation annuelle forfaitaire d'un montant d'1 € (un euro) par mètre carré, ainsi que la caution de 30€ par jardin (la caution est à payer une seule fois) sont à régler auprès de la trésorerie de Gex dès réception de la facture.

La reconduction de la mise à disposition des parcelles

Chaque année, le formulaire de demande de reconduction est envoyé en avril aux jardiniers pour qu'ils renouvellent ou non leur attribution de parcelle(s).

Le formulaire doit être remis à l'accueil de la mairie ou envoyé par mail à social@ornex.fr accompagné d'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois et d'une attestation d'assurance multirisques (responsabilité civile incluse) pour que le renouvellement soit validé.

Pour toute information concernant les jardins familiaux,
contactez le service social :
social@ornex.fr / 04 50 40 59 40